

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00076
Numéro SIREN : 480 754 043
Nom ou dénomination : "A.T.B" ART & TENDANCE BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2018 sous le numéro de dépôt 2967

COMPTES ANNUELS

SASU A.T.B

52 Avenue Sidi Brahim

06130 GRASSE

Tél. 04.93.42.89.38

Fax.

Exercice clos le 31/12/2017

APE : 3109B-

SIRET : 48075404300010

copie certifiée conforme

Par le Président.

ENREGISTRÉ LE

06 AOUT 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

SAS CABINET SONIA LISNARD

13 boulevard CARNOT

Tél : 04 93 38 51 07

06400 CANNES

Fax : 04 93 38 16 97

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
20500000 – CONCESS. BREVETS LICENCE	850,00		850,00	850,00
28050000 – Amortis. concess. & droits simil.		850,00	-850,00	-850,00
Concessions, brevets et droits assimilés	850,00	850,00		
20700000 – FONDS COMMERCIAL	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Fonds commercial	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Immobilisations corporelles				
21540000 – MATERIEL INDUSTRIEL	112 318,69		112 318,69	120 018,69
28154000 – AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL		103 887,87	-103 887,87	-107 560,28
Installations techniques, matériel et outillage	112 318,69	103 887,87	8 430,82	12 458,41
21810000 – AAI DIVERS	7 245,00		7 245,00	7 245,00
21820000 – MATERIEL DE TRANSPORT	21 777,23		21 777,23	21 777,23
21830000 – MATERIEL BUREAU ET INFO.	2 078,89		2 078,89	4 164,18
28181000 – AMORT.AAI DIVERS		7 245,00	-7 245,00	-7 013,61
28182000 – AMORT.MATERIEL TRANSPORT		15 748,57	-15 748,57	-13 291,33
28183000 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		1 848,53	-1 848,53	-3 739,65
Autres immobilisations corporelles	31 101,12	24 842,10	6 259,02	9 141,82
Immobilisations financières				
27500000 – CAUTION LOYER	4 500,00		4 500,00	4 500,00
Autres immobilisations financières	4 500,00		4 500,00	4 500,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	248 769,81	129 579,97	119 189,84	126 100,23
Stocks				
31100000 – STOCKS MAT.PREM.ET FOURN.	13 537,50		13 537,50	14 250,00
Matières premières et autres approv.	13 537,50		13 537,50	14 250,00
33520000 – TRAVAUX EN COURS	38 180,00		38 180,00	45 460,00
En cours de production de biens	38 180,00		38 180,00	45 460,00
Créances				
41810000 – CLIENTS – FACT. A ETABLIR				117 500,00
Clients et comptes rattachés				117 500,00
40100000 – FOURNISSEURS	421,23		421,23	841,47
Fournisseurs débiteurs	421,23		421,23	841,47
44400000 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	15 853,00		15 853,00	16 855,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	15 853,00		15 853,00	16 855,00
44560000 – TAXES/C.A. DEDUCTIBLES	2 132,44		2 132,44	
44566000 – TVA déductible s/ autre b. et s	84,63		84,63	
44573000 – TVA COLLECTEE A 20%				2 586,94
44586000 – TCA/FACT. NON PARVENUES	65,81		65,81	288,55
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 282,88		2 282,88	2 875,49
45100000 – SC FLOJADEV	172 466,41		172 466,41	151 410,18
Autres créances	172 466,41		172 466,41	151 410,18
Divers				
51200000 – BANQUE NATIONALE DE PARIS	114 768,72		114 768,72	73 150,22
Disponibilités	114 768,72		114 768,72	73 150,22
48600000 – CHARGES CONSTATEES D'AVANC	1 092,00		1 092,00	
Charges constatées d'avance	1 092,00		1 092,00	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	358 601,74		358 601,74	422 342,36
COMPTES DE REGULARISATION				

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
TOTAL ACTIF	607 371,55	129 579,97	477 791,58	548 442,59

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
10100000 – CAPITAL	30 000,00	30 000,00
Capital social ou individuel	30 000,00	30 000,00
10610000 – RESERVE LEGALE	3 000,00	3 000,00
Réserve légale	3 000,00	3 000,00
11000000 – REPORT A NOUVEAU CREDIT.	189 133,96	188 087,60
Report à nouveau	189 133,96	188 087,60
Résultat de l'exercice	30 257,02	41 046,86
TOTAL CAPITAUX PROPRES	252 390,98	262 133,96
TOTAL AUTRES FOND PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
16430000 – PRET VIAXEL MOTO		909,02
16450000 – EMPRUNT CREDIT VENDEUR	47 920,00	81 760,00
Emprunts	47 920,00	82 669,02
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	47 920,00	82 669,02
40100000 – FOURNISSEURS	16 940,77	23 016,01
40810000 – FOURN. FACT.NON PARVENUES	421,24	841,47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 362,01	23 857,48
42100000 – REMUNER.DUES AU PERSONNEL	14 501,00	9 602,49
42820000 – DETTES PROV./CONGES PAYES	7 044,85	9 773,80
Personnel	21 545,85	19 376,29
43100000 – URSSAF	12 104,00	11 765,00
43720000 – IRSEA PREMALLIANCE	2 856,25	2 363,00
43730000 – PREVOYANCE	590,14	559,00
43740000 – MUTUELLE	217,72	321,48
43741000 – MUTUELLE CADRE	656,08	861,14
43820000 – CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 817,94	3 909,52
43860000 – AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	341,16	2 260,40
Organismes sociaux	19 583,29	22 039,54
44551000 – TVA A DECAISSER	17 309,00	2 713,00
44558000 – TVA A REGULARISER	10 589,80	10 589,80
44560000 – TAXES/C.A. DEDUCTIBLES		904,94
44573000 – TVA COLLECTEE A 20%	2 586,06	
44574000 – TVA COLLECTEE A 10%	58,75	
44587000 – TCA/FACTURES A ETABLIR		15 000,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	30 543,61	29 207,74
Dettes fiscales et sociales	71 672,75	70 623,57
46720000 – GFF	314,52	19 955,28
46740000 – PANGERL RAPHAEL	88 131,32	89 203,28
Autres dettes	88 445,84	109 158,56
TOTAL DETTES	225 400,60	286 308,63
TOTAL PASSIF	477 791,58	548 442,59

Compte de résultat

SASU A.T.B

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Var. abs. (%)
PRODUITS			
70430000 – TRAVAUX A 20%	237 260,00	179 899,75	31,88
70440000 – TRAVAUX A 10%	2 127,50	3 804,88	-44,08
70450000 – TRAVAUX AUTO-LIQUIDATION	176 060,00	152 175,00	15,70
70600000 – Prestations de services	64 400,00	75 000,00	-14,13
70610000 – Prestation auto liquidation		27 500,00	-100,00
Production vendue	479 847,50	438 379,63	9,46
71335000 – VAR. EN-COURS PROD. BIENS	-7 280,00	45 460,00	-116,01
Production stockée	-7 280,00	45 460,00	-116,01
74000000 – SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	4 588,89	872,22	426,12
Subventions d'exploitation	4 588,89	872,22	426,12
75800000 – Produits divers gestion courante	215,28	26,17	722,62
Autres produits	215,28	26,17	722,62
Total	477 871,67	489 788,12	
CONSUMMATION MISES & MAT			
60100000 – ACHATS MAT.IERE ET FOURN.	42 665,97	54 136,37	-21,19
60110000 – Achats matières INTRACOMM	20,00		
Achats de m.p & aut.approv.	42 685,97	54 136,37	-21,15
60310000 – VAR.STOCKS MAT.IERE,FOURN	712,50	14 476,00	-95,08
Variation de stock (m.p.)	712,50	14 476,00	-95,08
60610000 – EDF GDF	2 429,92	-1 911,83	-227,10
60611000 – EAUX	65,34	3 779,46	-98,27
60612000 – COMBUSTIBLES	3 860,02	4 173,60	-7,51
60630000 – ACH.NON STOCK.MAT.& FOURN	9 365,94	7 769,08	20,55
60640000 – FOURNITURES DE BUREAU	120,04	1 133,99	-89,41
61100000 – SOUS-TRAITANCE GENERALE	1 570,00	8 475,00	-81,47
61120000 – SOUS TRAITANCE AUTO LIQUIDATION		22 530,00	-100,00
61320000 – LOYERS	43 244,52	41 155,05	5,08
61400000 – CHARGES LOCAT.COPROPRIETE	4 333,31	3 535,04	22,58
61500000 – ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 406,16	2 562,92	-45,13
61550000 – ENTRETIENS AUTOS	1 508,85	2 281,34	-33,86
61600000 – PRIMES D'ASSURANCE	9 133,82	9 269,90	-1,47
61610000 – ASSURANCE MOTO	776,93	1 065,82	-27,10
62260000 – HONORAIRES	8 880,00	17 430,00	-49,05
62270000 – FRAIS D'ACTES	46,54	344,50	-86,49
62340000 – CADEAUX CLIENTS	264,08	280,25	-5,77
62510000 – FRAIS DE DEPLACEMENTS	978,83	726,06	34,81
62570000 – DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS	696,79	731,56	-4,75
62610000 – FRAIS POSTAUX		78,00	-100,00
62620000 – TELEPHONES INTERNET	1 336,36	2 856,69	-53,22
62780000 – SERVICES BANCAIRES ET ASS	1 082,52	1 168,55	-7,36
Autres achats & charges externes	91 099,97	129 434,98	-29,62
Total	134 498,44	198 047,35	-32,09
MARGE SUR M/SES & MAT	342 873,23	286 690,67	19,60
CHARGES			
63120000 – TAXE APPRENTISSAGE		1 038,00	-100,00

Compte de résultat

SASU A.T.B

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Var. abs. (%)
63330000 – FORMATION PROFESSIONNELLE		839,27	-100,00
63380000 – AUTRES TAXES	1 366,94	562,33	143,09
63511000 – C.F.E. ET CVAE	3 646,00	4 209,00	-13,38
63580000 – droits d'enregistrement et de timbr	657,64	2 310,00	-71,53
Impôts, taxes et vers. assim.	5 670,58	8 958,60	-36,70
64110000 – REMUNERATIONS PERSONNEL	227 719,34	152 596,62	49,23
64120000 – CONGES PAYES	-2 728,95	8 640,16	-131,58
Salaires et Traitements	224 990,39	161 236,78	39,54
64510000 – URSSAF	69 792,30	48 051,03	45,25
64520000 – CHARGES SUR CONGES PAYES	-1 091,58	3 456,06	-131,58
64530000 – RETRAITE AG2R	14 829,70	10 315,01	43,77
64531000 – PREVOYANCE AG2R	1 566,60	713,64	119,52
64540000 – MUTUELLE NON CADRE	625,94	160,74	289,41
64541000 – MUTUELLE CADRE	1 375,75	1 033,37	33,13
64750000 – MEDECINE DU TRAVAIL	365,00	72,00	406,94
64900000 – Crédit d'impôt compétitivité entrep	-12 188,00	-6 006,00	102,93
Charges sociales	75 275,71	57 795,85	30,24
68112000 – DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	6 910,39	8 762,85	-21,14
Amortissements et provisions	6 910,39	8 762,85	-21,14
65800000 – Charges diverses gestion courante	8,99	0,51	NS
Autres charges	8,99	0,51	NS
Total	312 856,06	246 750,59	26,81
RESULTAT D'EXPLOITATION	30 017,17	49 936,08	-39,89
76380000 – Revenus des autres créances	3 806,23		
Produits financiers	3 806,23		
66110000 – INTERETS EMPRUNTS	17,86	239,72	-92,55
66160000 – CHARGES D'INTERETS	314,52		
66180000 – INTERET CREDIT VENDEUR		1 500,00	-100,00
Charges financières	332,38	1 739,72	-80,89
Resultat financier	3 473,85	-1 739,72	-299,68
RESULTAT COURANT	33 491,02	48 196,36	-30,51
67120000 – AMENDE PENALITES	39,00	75,00	-48,00
Charges exceptionnelles	39,00	75,00	-48,00
Resultat exceptionnel	-39,00	-75,00	-48,00
69510000 – IMPOT SOCIETE	3 195,00	7 075,00	-54,84
Impôts sur les bénéfices	3 195,00	7 075,00	-54,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 257,02	41 046,36	-26,29

COMPTES ANNUELS

Annexe des comptes annuels

Désignation de la société : SASU SASU A.T.B

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 477 792 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 257 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 12 188 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 -- Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	100 000			100 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	850			850
Immobilisations incorporelles	100 850			100 850
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	120 019		7 700	112 319
– Installations générales, agencements aménagements divers	7 245			7 245
– Matériel de transport	21 777			21 777
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 164		2 085	2 079
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	153 205		9 785	143 420
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 500			4 500
Immobilisations financières	4 500			4 500
ACTIF IMMOBILISE	258 555		9 785	248 770

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<i>Augmentations de l'exercice</i>				
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		9 785		9 785
Scissions				
Mises hors service				
<i>Diminutions de l'exercice</i>		9 785		9 785

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	850			850
Immobilisations incorporelles	850			850
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	107 560	4 028	7 700	103 888
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 014	231		7 245
- Matériel de transport	13 291	2 457		15 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 740	194	2 085	1 849
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	131 605	6 910	9 785	128 730
ACTIF IMMOBILISE	132 455	6 910	9 785	129 580

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 000,00 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 60,00 Euros.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	421
DETTES PROV./CONGES PAYES	7 045
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 818
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	341
Total	10 625

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 092		
Total	1 092		

COMPTES ANNUELS

Etat de gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Var. rel. (%)
MARGE COMMERCIALE					
70430000 – TRAVAUX A 20%	237 260,00	49,44	179 899,75	41,04	31,88
70440000 – TRAVAUX A 10%	2 127,50	0,44	3 804,88	0,87	-44,08
70450000 – TRAVAUX AUTO-LIQUIDATION	176 060,00	36,69	152 175,00	34,71	15,70
70600000 – Prestations de services	64 400,00	13,42	75 000,00	17,11	-14,13
70610000 – Prestation auto liquidation			27 500,00	6,27	-100,00
Production vendue	479 847,50	100,00	438 379,63	100,00	9,46
71335000 – VAR. EN-COURS PROD. BIENS	-7 280,00	-1,52	45 460,00	10,37	-116,01
Production stockée	-7 280,00	-1,52	45 460,00	10,37	-116,01
60100000 – ACHATS MAT.IERE ET FOURN.	42 665,97	8,89	54 136,37	12,35	-21,19
60110000 – Achats matières INTRACOMM	20,00				
60310000 – VAR.STOCKS MAT.IERE,FOURN	712,50	0,15	14 476,00	3,30	-95,08
Cie de matières et sous-traitance	43 398,47	9,04	68 612,37	15,65	-36,75
MARGE DE PRODUCTION	429 169,03	89,44	415 227,26	94,72	3,36
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	479 847,50	100,00	438 379,63	100,00	9,46
MARGE BRUTE GLOBALE	429 169,03	89,44	415 227,26	94,72	3,36
60610000 – EDF GDF	2 429,92	0,51	-1 911,83	-0,44	-227,10
60611000 – EAUX	65,34	0,01	3 779,46	0,86	-98,27
60612000 – COMBUSTIBLES	3 860,02	0,80	4 173,60	0,95	-7,51
60630000 – ACH.NON STOCK.MAT.& FOURN	9 365,94	1,95	7 769,08	1,77	20,55
60640000 – FOURNITURES DE BUREAU	120,04	0,03	1 133,99	0,26	-89,41
61100000 – SOUS-TRAITANCE GENERALE	1 570,00	0,33	8 475,00	1,93	-81,47
61120000 – SOUS TRAITANCE AUTO LIQUIDAT			22 530,00	5,14	-100,00
61320000 – LOYERS	43 244,52	9,01	41 155,05	9,39	5,08
61400000 – CHARGES LOCAT.COPROPRIETE	4 333,31	0,90	3 535,04	0,81	22,58
61500000 – ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 406,16	0,29	2 562,92	0,58	-45,13
61550000 – ENTRETIENS AUTOS	1 508,85	0,31	2 281,34	0,52	-33,86
61600000 – PRIMES D'ASSURANCE	9 133,82	1,90	9 269,90	2,11	-1,47
61610000 – ASSURANCE MOTO	776,93	0,16	1 065,82	0,24	-27,10
62260000 – HONORAIRES	8 880,00	1,85	17 430,00	3,98	-49,05
62270000 – FRAIS D'ACTES	46,54	0,01	344,50	0,08	-86,49
62340000 – CADEAUX CLIENTS	264,08	0,06	280,25	0,06	-5,77
62510000 – FRAIS DE DEPLACEMENTS	978,83	0,20	726,06	0,17	34,81
62570000 – DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS	696,79	0,15	731,56	0,17	-4,75
62610000 – FRAIS POSTAUX			78,00	0,02	-100,00
62620000 – TELEPHONES INTERNET	1 336,36	0,28	2 856,69	0,65	-53,22
62780000 – SERVICES BANCAIRES ET ASS	1 082,52	0,23	1 168,55	0,27	-7,36
Autres achats et charges externes	91 099,97	18,99	129 434,98	29,53	-29,62
VALEUR AJOUTEE	338 069,06	70,45	285 792,28	65,19	18,29
74000000 – SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	4 588,89	0,96	872,22	0,20	426,12
Subventions d'exploitation	4 588,89	0,96	872,22	0,20	426,12
63120000 – TAXE APPRENTISSAGE			1 038,00	0,24	-100,00
63330000 – FORMATION PROFESSIONNELLE			839,27	0,19	-100,00

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Var. rel. (%)
63380000 – AUTRES TAXES	1 366,94	0,28	562,33	0,13	143,09
63511000 – C.F.E. ET CVAE	3 646,00	0,76	4 209,00	0,96	-13,38
63580000 – droits d'enregistrement et de timbr	657,64	0,14	2 310,00	0,53	-71,53
Impôts, taxes et verst assimilés	5 670,58	1,18	8 958,60	2,04	-36,70
64110000 – REMUNERATIONS PERSONNEL	227 719,34	47,46	152 596,62	34,81	49,23
64120000 – CONGES PAYES	-2 728,95	-0,57	8 640,16	1,97	-131,58
64510000 – URSSAF	69 792,30	14,54	48 051,03	10,96	45,25
64520000 – CHARGES SUR CONGES PAYES	-1 091,58	-0,23	3 456,06	0,79	-131,58
64530000 – RETRAITE AG2R	14 829,70	3,09	10 315,01	2,35	43,77
64531000 – PREVOYANCE AG2R	1 566,60	0,33	713,64	0,16	119,52
64540000 – MUTUELLE NON CADRE	625,94	0,13	160,74	0,04	289,41
64541000 – MUTUELLE CADRE	1 375,75	0,29	1 033,37	0,24	33,13
64750000 – MEDECINE DU TRAVAIL	365,00	0,08	72,00	0,02	406,94
64900000 – Crédit d'impôt compétitivité entrep	-12 188,00	-2,54	-6 006,00	-1,37	102,93
Charges de personnel	300 266,10	62,58	219 032,63	49,96	37,09
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	36 721,27	7,65	58 673,27	13,38	-37,41
75800000 – Produits divers gestion courante	215,28	0,04	26,17	0,01	722,62
Autres produits	215,28	0,04	26,17	0,01	722,62
68112000 – DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	6 910,39	1,44	8 762,85	2,00	-21,14
Dot. amortissements et provisions	6 910,39	1,44	8 762,85	2,00	-21,14
65800000 – Charges diverses gestion courante	8,99		0,51		NS
Autres charges	8,99		0,51		NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	30 017,17	6,26	49 936,08	11,39	-39,89
76380000 – Revenus des autres créances	3 806,23	0,79			
Produits financiers	3 806,23	0,79			
66110000 – INTERETS EMPRUNTS	17,86		239,72	0,05	-92,55
66160000 – CHARGES D'INTERETS	314,52	0,07			
66180000 – INTERET CREDIT VENDEUR			1 500,00	0,34	-100,00
Charges financières	332,38	0,07	1 739,72	0,40	-80,89
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔ	33 491,02	6,98	48 196,36	10,99	-30,51
67120000 – AMENDE PENALITES	39,00	0,01	75,00	0,02	-48,00
Charges exceptionnelles	39,00	0,01	75,00	0,02	-48,00
Resultat exceptionnel	-39,00	-0,01	-75,00	-0,02	-48,00
69510000 – IMPOT SOCIETE	3 195,00	0,67	7 075,00	1,61	-54,84
Impôts sur les bénéfices	3 195,00	0,67	7 075,00	1,61	-54,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 257,02	6,31	41 046,36	9,36	-26,29

M. DANIEL MROCZKO
Commissaire aux comptes
Experts & Associés
89, rue La Boétie
75008 PARIS - FRANCE

« A.T.B. » ARTS & TENDANCE BOIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30.000 euros
Siège social : 52, avenue Sidi BRAHIM
06130 GRASSE
RCS CANNES 480 754 043

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

m

« A.T.B. » ARTS & TENDANCE BOIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30.000 euros
Siège social : 52, avenue Sidi BRAHIM
06130 GRASSE
RCS CANNES 480 754 043

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A.T.B. » ARTS & TENDANCE BOIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société « A.T.B. » ARTS & TENDANCE BOIS à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. En particulier, nous estimons que l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée sur les règles et méthodes appliquées.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société « A.T.B. » ARTS & TENDANCE BOIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juillet 2018



M. Daniel MROCZKO
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

SASU A.T.B

52 Avenue Sidi Brahim

06130 GRASSE

Tél. 04.93.42.89.38

Fax.

Exercice clos le 31/12/2017

APE : 3109B-

SIRET : 48075404300010

SAS CABINET SONIA LISNARD

13 boulevard CARNOT

Tél : 04 93 38 51 07

06400 CANNES

Fax : 04 93 38 16 97

Bilan

SASU A.T.B

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	850,00	850,00		
Fonds commercial	100 000,00		100 000,00	100 000,00
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage	112 318,69	103 887,87	8 430,82	12 458,41
Autres immobilisations corporelles	31 101,12	24 842,10	6 259,02	9 141,82
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	4 500,00		4 500,00	4 500,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	248 769,81	129 579,97	119 189,84	126 100,23
<i>Stocks</i>				
Matières premières et autres approv.	13 537,50		13 537,50	14 250,00
En cours de production de biens	38 180,00		38 180,00	45 460,00
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés				117 500,00
Fournisseurs débiteurs	421,23		421,23	841,47
Etat, Impôts sur les bénéfices	15 853,00		15 853,00	16 855,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 282,88		2 282,88	2 875,49
Autres créances	172 466,41		172 466,41	151 410,18
<i>Divers</i>				
Disponibilités	114 768,72		114 768,72	73 150,22
Charges constatées d'avance	1 092,00		1 092,00	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	358 601,74		358 601,74	422 342,36
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	607 371,55	129 579,97	477 791,58	548 442,59

2

Bilan**SASU A.T.B**

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	30 000,00	30 000,00
Réserve légale	3 000,00	3 000,00
Report à nouveau	189 133,96	188 087,60
Résultat de l'exercice	30 257,02	41 046,36
TOTAL CAPITAUX PROPRES	252 390,98	262 133,96
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	47 920,00	82 669,02
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	47 920,00	82 669,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 362,01	23 857,48
Personnel	21 545,85	19 376,29
Organismes sociaux	19 583,29	22 039,54
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	30 543,61	29 207,74
Dettes fiscales et sociales	71 672,75	70 623,57
Autres dettes	88 445,84	109 158,56
TOTAL DETTES	225 400,60	286 308,63
TOTAL PASSIF	477 791,58	548 442,59

M

Compte de résultat
SASU A.T.B

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Var. abs. (%)
PRODUITS			
Production vendue	479 847,50	438 379,63	9,46
Production stockée	-7 280,00	45 460,00	-116,01
Subventions d'exploitation	4 588,89	872,22	426,12
Autres produits	215,28	26,17	722,62
Total	477 371,67	484 738,02	-1,52
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de m.p & aut.approv.	42 685,97	54 136,37	-21,15
Variation de stock (m.p.)	712,50	14 476,00	-95,08
Autres achats & charges externes	91 099,97	129 434,98	-29,62
Total	134 498,44	198 047,35	-32,09
MARGE SUR M/SES & MAT	342 873,23	286 690,67	19,60
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	5 670,58	8 958,60	-36,70
Salaires et Traitements	224 990,39	161 236,78	39,54
Charges sociales	75 275,71	57 795,85	30,24
Amortissements et provisions	6 910,39	8 762,85	-21,14
Autres charges	8,99	0,51	NS
Total	312 856,06	236 754,59	32,14
RESULTAT D'EXPLOITATION	30 017,17	49 936,08	-39,89
Produits financiers	3 806,23		
Charges financières	332,38	1 739,72	-80,89
Résultat financier	3 473,85	-1 739,72	-299,68
RESULTAT COURANT	33 491,02	48 196,36	-30,51
Charges exceptionnelles	39,00	75,00	-48,00
Résultat exceptionnel	-39,00	-75,00	-48,00
Impôts sur les bénéfices	3 195,00	7 075,00	-54,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 257,02	41 046,36	-26,29

COMPTES ANNUELS

Annexe des comptes annuels

Désignation de la société : SASU SASU A.T.B

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 477 792 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 257 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 12 188 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Notes sur le bilan

SASU A.T.B

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	100 000			100 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	850			850
Immobilisations incorporelles	100 850			100 850
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	120 019		7 700	112 319
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 245			7 245
- Matériel de transport	21 777			21 777
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 164		2 085	2 079
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	153 205		9 785	143 420
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 500			4 500
Immobilisations financières	4 500			4 500
ACTIF IMMOBILISE	258 555		9 785	248 770

Notes sur le bilan

SASU A.T.B

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		9 785		9 785
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		9 785		9 785

Amortissements des immobilisations

27

Notes sur le bilan

SASU A.T.B

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	850			850
Immobilisations incorporelles	850			850
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	107 560	4 028	7 700	103 888
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 014	231		7 245
- Matériel de transport	13 291	2 457		15 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 740	194	2 085	1 849
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	131 605	6 910	9 785	128 730
ACTIF IMMOBILISE	132 455	6 910	9 785	129 580



Notes sur le bilan

SASU A.T.B

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 000,00 Euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 60,00 Euros.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	421
DETTES PROV./CONGES PAYES	7 045
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 818
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	341
Total	10 625

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 092		
Total	1 092		

du

« A.T.B » ARTS & TENDANCE BOIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital social de 30.000 euros
Siège social : 52 avenue Sidi BRAHIM
06130 GRASSE
RCS GRASSE 480 754 043

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
--

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 font apparaître **un bénéfice de 30.257,02 euros**, décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice 2017 :		+30.257,02 euros
Auquel on ajoute le Poste « Report à nouveau ».....		189.133,96 euros

		219.390,98 euros

Formant un bénéfice distribuable de

Affecté comme suit :

— A titre de dividendes BRUTS à l'associé unique, SC "FLOJADEV", Société Holding :		150.000 euros
---	-------	----------------------

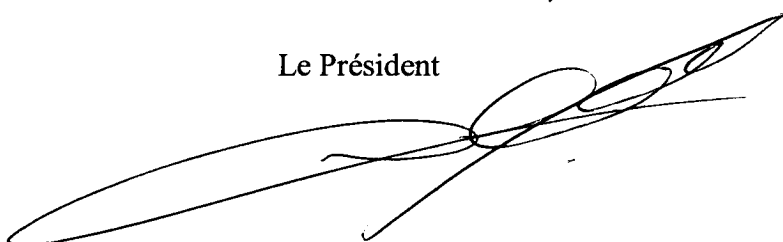
— Le solde, au poste « REPORT A NOUVEAU »	69.390,98 euros
--	------------------------

Cette décision a été approuvée par l'Associé unique en date du 29 juin 2018.

« Certifié conforme »

Certifié conforme

Le Président



« A.T.B » ARTS & TENDANCE BOIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital social de 30.000 euros
Siège social : 52 avenue Sidi BRAHIM
06130 GRASSE
RCS GRASSE 480 754 043

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2018

A l'attention de :

La société SC « FLOJADEV »

Société civile (SC)

Au capital social de 250.100 euros

Siège social : 37 Chemin du collet d'Esquirp - 06130 GRASSE

RCS GRASSE : 819 701 749

Représentée par Monsieur Raphael PANGERL, en sa qualité de Gérant

Associée unique de la SASU « A.T.B » ARTS & TENDANCE BOIS »

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convié afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31 décembre 2017** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

L'exercice considéré recouvre une période de 12 mois partant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'activité principale de la Société a été la fabrication de meubles.



Durant cet exercice, la société a réalisé les chiffres suivants :

Chiffre d'affaires : 479.847 euros

Résultat comptable : +30.257,02 euros

Effectif salarial : 7 personnes

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Notre société ne devrait pas connaître de problème pour l'exercice 2018.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun évènement substantiel n'est à déclarer.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Pratiques anticoncurrentielles

Conformément à l'article L.464-2 du Code de commerce, nous vous informons que notre société n'a pas fait l'objet d'une saisine de l'Autorité de concurrence.

- Informations relatives aux délais de paiement

Conformément à l'article L 441-6-1 du Code de commerce, nous vous précisons dans le tableau ANNEXE les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

RB.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

* *

*

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 479.847 euros contre 438.379 euros lors de l'exercice antérieur, soit une progression.

Les produits d'exploitation ressortent à 477.371 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 447.354 euros.

La société compte un effectif moyen de 7 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 2017 à +30.017 euros contre +49.936,08 euros lors de l'exercice antérieur.

Le résultat financier est de +3.473 euros.

Le résultat courant avant impôt ressort donc à +33.491 euros contre +48.196 euros lors de l'exercice précédent.

On note un résultat exceptionnel de -39 euros.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 3.195 euros, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017 est **un bénéfice de 30.257,02 euros** contre un bénéfice de 41.046,36 euros réalisé sur l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un bénéfice de 30.257,02 euros**.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice 2017 :		+30.257,02 euros
Auquel on ajoute le Poste « Report à nouveau ».....		189.133,96 euros
		219.390,98 euros

SP

Formant un bénéfice distribuable de

Affecté comme suit :

— **A titre de dividendes BRUTS à l'associé unique,**
SC "FLOJADEV",
Société Holding : **150.000 euros**

— **Le solde, au poste « REPORT A NOUVEAU » 69.390,98 euros**

- Distribution antérieure de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte des distributions de dividende effectuées au titre des trois exercices précédents, savoir :

- Exercice clos le 31 décembre 2014 : 40.000 €
- Exercice clos le 31 décembre 2015 : 0
- Exercice clos le 31 décembre 2016 : 40.000€

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de articles 223 quarter et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce

En application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous informons de l'absence de nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2017.

En application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous informons de la poursuite des conventions suivantes :

CONVENTION DE TRESORERIE :

- Sociétés concernées : SC FLJADEV (RCS GRASSE 819 701 749)
- Nature et objet : Les 2 sociétés ATB et FLOJADEV ont convenu d'une assistance mutuelle quant à leurs moyens financiers par l'ouverture de comptes courants, pouvant fonctionner en position débitrice ou créditrice dans les livres de chacune.
Cette convention est renouvelable tacitement
- Modalités essentielles : rémunération de 1,5% l'an
- Montant : la société FLOJADEV doit une somme de 172.466,41 euros à la société ATB
- Personne concernée : Raphaël PANGERL, dirigeant des 2 sociétés

RS,

CONVENTION DE TRESORERIE :

- Sociétés concernées : SASU GFF-P (RCS ANTIBES 482 630 209)
- Nature et objet : Les 2 sociétés ATB et GFF-P ont convenu d'une assistance mutuelle quant à leurs moyens financiers par l'ouverture de comptes courants, pouvant fonctionner en position débitrice ou créditrice dans les livres de chacune.
Cette convention est renouvelable tacitement
- Modalités essentielles : rémunération de 1,5% l'an
- Montant : la société ATB doit une somme de 314,52 euros à la Société GFF-P
- Personne concernée : Raphaël PANGERL, dirigeant des 2 sociétés

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE MUTUELLE :

- Sociétés concernées : SASU GFF-P (RCS ANTIBES 482 630 209)
- Nature et objet : La société ATB refacture des prestations commerciales et administratives à la société GFF-P.
- Modalités essentielles : Rémunération variable
- Montants HT facturés par la société ATB à la société GFF-P pour l'année 2017 :
 - Prestations commerciales : 579.620 euros
- Montants facturés par la société GFF-P à la société ATB pour l'année 2017 :
 - Prestations commerciales : Ø
- Personne concernée : Raphaël PANGERL, dirigeant des 2 sociétés

- Filiales et participations

Au 31 décembre 2017 : Néant

Administration et contrôle de la société

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'est venu à échéance.

A toutes fins utiles, le mandat des commissaires aux comptes doit expirer à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

*

*

*

RP

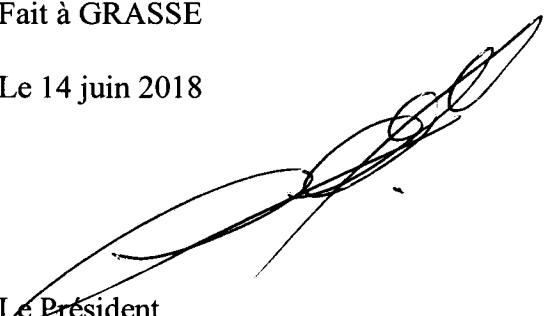
Conclusion

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner au Président *quitus* de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à GRASSE

Le 14 juin 2018


Le Président

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D.441-4)

	Article D. 4411.-1° : Factures reçues non réglées à a date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 4411.-2° : Factures émises non réglées à a date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Tot. (1 jour et plus)	
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Tot. (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Tot. (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	15					0	0					0
Montant total des factures concernées TTC	16185.60 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0	0	0	0	0	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0.10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00%							
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
(B) Factures exclues (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : 60 jours ☐ Délais légaux : (préciser)					☐ Délais contractuels : comptant ☐ Délais légaux : (préciser)						

